

Dans son projet de loi, le ministre retient les mêmes données qui représentent à l'heure actuelle le revenu net moyen de ces cinq catégories. Nous ne sommes pas plus avancés qu'en 1973—en fait, nous ne sommes pas plus avancés qu'en 1920 ou 1921 quand à l'aspect théorique du problème. Puisque les dispositions d'indexation n'ont pas été modifiées, cela veut dire que l'an prochain et l'année d'après, l'indexation ne fera que compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les choses pourront s'arranger pendant un an ou deux, mais dans trois ou quatre ans nous devons recommencer à zéro.

J'espère que nous pourrons nous éviter cet exercice en stipulant dans la loi que le taux de base de la pension d'invalidité de guerre égalera le revenu net moyen de ces cinq catégories, quelle que soit cette moyenne. J'espère que nous pourrons en arriver là sans trop tarder, quoique le problème ne se pose pas pour 1978 et 1979. Nous nous en félicitons et nous félicitons le ministre.

Comme je l'ai dit cet après-midi, nous en avons longuement discuté au comité permanent des affaires des anciens combattants même si nous n'avions pas le projet de loi entre les mains. J'ai présenté une requête au ministre que je réitère, et je sais qu'il fera de son mieux pour me l'accorder. De la manière dont le projet de loi a été conçu, à supposer qu'un ancien combattant bénéficie d'une petite pension d'invalidité aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants, le projet de loi ne lui rapportera rien qui vaille. Il profitera d'une hausse de sa pension d'invalidité, mais le plafond fixé dans l'évaluation des moyens prévue dans la loi sur les allocations aux anciens combattants, réduira d'autant sa pension de sorte qu'il se retrouvera avec le même montant.

La Commission des allocations aux anciens combattants a constaté qu'elle pouvait ne pas tenir compte de certains éléments aux fins de déterminer ce plafond de l'évaluation des moyens, par exemple certaines hausses de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Je presse le ministre de veiller à ce que la Commission des allocations aux anciens combattants fasse en sorte que les anciens combattants qui touchent à la fois une pension pour invalidité et des allocations en tant qu'anciens combattants profitent de cette augmentation et n'aient pas à redonner d'une main ce qu'ils reçoivent de l'autre.

Cela devrait également s'appliquer aux veuves qui touchent des allocations d'anciens combattants contrairement à celles qui ne sont admissibles qu'aux prestations prévues dans la loi générale sur les pensions. Il m'apparaît évident que nous n'avons pas besoin d'adopter une loi spéciale pour ce faire. Je presse le ministre de faire tout en son pouvoir pour résoudre ce problème et d'y parvenir avant que les nouvelles hausses n'entrent en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Je tiens à répéter ce que disait le député de Norfolk-Haldimand. Je reprends ce point, j'insiste et j'use de toute mon expérience parlementaire pour tenter d'influencer le ministre sur cette question. Le critère voulant qu'une veuve dont le mari n'avait qu'une pension de 47 p. 100 ne touche aucune pension, alors que la veuve dont le mari avait une pension de 48 p. 100 peut toucher une pension complète, ne tient tout simplement pas debout. Il n'y a aucune raison de maintenir cette disposition, cette règle des 48 p. 100. Le ministre sait à quel point tous les députés, quel que soit leur parti, en sont convaincus. Nous savons également que les fonctionnaires de son ministère

Pensions—Loi

l'ont examinée longuement. Je me rends compte qu'il a très bien réussi à convaincre ses collègues du cabinet de débloquer autant d'argent au cours de cette session. Nous ne pouvons attendre l'autre mesure la semaine prochaine. Mais je l'invite à faire tout ce qu'il peut pour résoudre cette question à l'avantage des veuves de tous les anciens combattants.

● (1742)

Mon collègue a dit qu'à l'occasion du congrès de la Légion à Edmonton, le ministre voudra sûrement s'en vanter et recevra les hommages qui lui sont dus, mais je peux garantir au ministre qu'aussi vrai que je suis debout en ce moment, on lui demandera également au congrès d'Edmonton: «Qu'avez-vous fait pour nous dernièrement?». «Très bien, vous avez réussi en ce qui concerne le taux de base. Le moment est venu maintenant de régler la question des veuves.» J'incite le ministre à faire preuve d'autant de fermeté et de détermination. De toute façon, c'est une affaire à régler et le problème durera tant qu'il n'aura pas été résolu. En attendant, nous félicitons le ministre d'avoir convaincu le cabinet de la justesse de la présente mesure. Tout comme nous l'avons fait, il y a quelque temps pour le bill concernant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, il verra bientôt que le Parlement saura faire diligence pour cette mesure-ci.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je suis également heureux de participer à ce bref débat sur l'étude du bill C-58, d'autant plus que c'est d'une façon remarquable que la Chambre s'est entendue pour accepter un bill à toutes les étapes de façon aussi rapide. Il est dommage cependant que le ministre et les fonctionnaires de son ministère aient pris autant de temps pour préparer un bill aussi simple et aussi peu compliqué pour en arriver à une étude aussi rapide. Nous voulons démontrer par là que ce projet de loi était attendu par tous les anciens combattants, je pense bien, de même que par tous les députés de la Chambre. Alors, monsieur l'Orateur, je pense que la collaboration que nous offrons au ministre ce soir devrait inciter le gouvernement et les autres ministres à faire comme l'honorable ministre des Affaires des Anciens combattants (M. MacDonald) et à nous présenter les projets de loi qu'on leur réclame beaucoup plus rapidement que d'habitude.

Or, monsieur l'Orateur, il est évident que les augmentations que nous constatons dans ce bill pour les anciens combattants invalides sont attendues, parce que ces gens-là subissent comme tous les autres citoyens canadiens les contrecoups de l'augmentation des prix. Or, comme ils sont, pour la plupart, incapables de gagner quoi que ce soit, ils ont besoin de suivre ces augmentations des prix, de suivre cette inflation, et je pense bien que l'augmentation que l'on préconise dans ce bill sera la bienvenue et que l'on ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin puisque, malheureusement, j'en ai bien l'impression, l'inflation ne semble pas vouloir s'arrêter.

Or, monsieur l'Orateur, je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ce sujet, mais il y a un autre point que je voudrais tout de même développer quelque peu et mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre en a traité aussi, c'est celui qui a trait aux veuves des anciens combattants. J'ai récemment présenté au ministre un problème qui m'a été soumis par une veuve de ma circonscription et qui a reçu pendant une année, l'année suivant le décès de son mari, une pension qui lui a été versée selon la loi, mais passé cette année, on lui refuse de continuer